

Présents : Mmes Frédérique Puissat, Marie-Claire Brizion, Sophie Reichmuth, Marie Barrault, Marie-Jo Villard, Eliane Paquet, Marie-Hélène Celse, Nadine Serpolet, Mrs Jérôme Fauconnier, Georges Repellin, Gilbert Corréard, Frédéric Troy, Pierre Gimel, Pierre Suzzarini, Alain Rougale, Henri Benoist, Alain Pelloux, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Fabrice Bon, Jean-Paul Mauberret, Marc Dutaut, Bertrand Riondet, Samuel Martin, Jean-Yves Capron, Daniel Ardouin, Sébastien Faure, Eric Bernard, Patrick Boudol, Jean-Louis Poite, Christian Brunoud, Robert Riotton, Jean-Pierre Sarret, Daniel Niot, Guy Percevault, René Rigaux, Gérard Martin Dhermont, Régis Gauthier, Frédéric Aubert.

Pouvoir : Bernard Fillit à Marie-Jo Villard, Annette Pellegrin à Jean-Paul Mauberret, Josette Garcin à Samuel Martin, Thierry Schoebel à Guillaume Gontard.

Excusés : Josette Garcin, Annette Pellegrin, Gérard Baup, Brigitte Bezaud, Bernard Fillit, Thierry Schoebel, Christophe Drue, Solange Saulnier, Isabelle André, Michel Court, Annie Rovéda, Robert Terrier, Jean-Luc Granier.

Samuel Martin accueille les participants au projet « Biorégions » et présente Bernard Combe, nouveau Directeur Général des Services depuis le 16 juillet dernier.

Bernard Combe fait un bref résumé de sa carrière et exprime sa satisfaction d'avoir rejoint la Communauté de Communes du Trièves à ce moment clé de la fusion.

Frédérique Puissat est désignée secrétaire de séance.

1- Approbation du compte rendu du conseil du 25 juin 2012

☞ 7 abstentions

2- Approbation du programme d'actions BioRégions

Jérôme Fauconnier introduit la présentation du projet « BioRégions », programme d'actions qui vise à faire du Trièves un territoire pilote. 13 pays participent à ce projet ; ils élaborent un champ d'action qui doit être validé et approuvé par les collectivités locales.

Bettina Maeck demande l'autorisation de photographier et filmer l'assemblée ; personne ne s'y oppose.

Présentation :

Le groupe de travail du projet BioRégions est constitué de 13 partenaires provenant de 10 pays européens. 2 territoires, en Allemagne et en Suède, constituent les régions « modèles », 5 sont des régions « cibles » (Bulgarie, République Tchèque, France, Irlande et Lettonie), 4 sont experts en matière de consommation et de gestion de la bioénergie (Allemagne, République Tchèque, Finlande et Grèce).

Le programme d'actions comporte 5 objectifs dont le premier vise à obtenir au moins un tiers de leur approvisionnement énergétique à partir de sources de biomasse locales et durables.

Arrivée Sophie Reichmuth et Jean-Paul Mauberret.

Les objectifs suivants consistent à :

- améliorer l'efficacité du pôle bois,
- réduire la pollution en changeant 80% des vieux poêles à bois ou chaudières,
- accéder au label « bois des Alpes »
- faire une étude de faisabilité pour la méthanisation des déchets organiques.

Gilbert Corréard demande si les choses se font à l'identique pour la coupe à câble sur le territoire et s'interroge sur la manière de récupérer le bois dans des pentes importantes non exploitables ?

Frédéric Aubert explique qu'il faut débrancher en bord de piste puis le broyage s'effectue sur le modèle de l'Achental.

Une consultation publique a eu lieu en mars 2012 lors de laquelle une présentation de l'ébauche du programme d'actions a été faite.

En conclusion, les acteurs locaux et les élus continuent le travail et restent motivés.

Des réunions sont prévues à Munich et en République Tchèque, et à l'échéance de mars 2013, le Trièves sera devenu « région modèle ».

Alain Hermil Boudin a été interpellé à propos de la méthanisation.

Jérôme Fauconnier rappelle qu'il s'agit de tout un ensemble. Ce projet d'ensemble est cohérent donc il facilite les demandes de participation financières. Il souligne l'importance d'avoir un cadre pour permettre l'avancée des actions.

Samuel Martin demande si, en matière de mise en œuvre du projet et des plans de financement, il est déjà possible de le faire et si les Collectivités Territoriales sont aidées pour le montage des dossiers ?

Bettina Maeck répond que le projet se poursuit jusqu'en avril 2013 et qu'il est possible de demander les subventions. Nous sommes dans les temps.

Arrivée Pierre Gimel

Robert Riotton s'interroge de la communication auprès des habitants ?

La communication va se mettre en place. Chaque commune recevra les informations.

Guy Percevault précise qu'il y a, avant tout un travail à mener avec l'ONF car les communes ont, pour la plupart, donné la gestion de leurs forêts à l'ONF.

Eliane Paquet souhaite connaître le coût des coupes à câbles ?

Gilbert Corréard indique que le coût du m3 est de 56€ hors subvention. Ce coût semble élevé mais les subventions restent importantes.

Une visite de chantier est prévue le 14 septembre à 9hres à Chichilianne ; chacun est cordialement invité. Mais la date et l'horaire sont encore à confirmer.

VOTE : Approbation du programme d'actions du projet BioRégions

☞ Adopté à l'unanimité

Samuel Martin indique que l'« Office National des Forêts » va contacter les communes pour informer sur la manière d'intervenir sur la survie de la forêt.

Il remercie Bettina Maeck et Bernhard Schauburger.

3- Convention avec le CAUE pour les consultances architecturales et paysagères

Une commission expérimentale est créée en complément de celle existante dont les objectifs seront de maintenir une qualité architecturale et un équilibre des paysages pour le territoire en s'interrogeant sur la qualité architecturale des constructions, leur insertion dans le paysage en donnant un avis sur les permis de construire au Maire. Notre objectif, instaurer une culture commune sur l'ensemble du territoire.

Les consultances architecturales sont maintenues en l'état avec les 3 architectes pour une durée d'un an. La prise de rendez vous se fait par canton et dans les pôles concernés.

Le paysagiste conseil verra sa mission étendue aux 28 communes et son contrat est renouvelé pour une durée d'un an. Il est à noter qu'il ne s'adresse qu'aux communes, pas aux particuliers. Une plaquette d'information à destination du public va être diffusée.

Guy Percevault demande si un compte rendu sera transmis après chaque commission ?

- Non, mais les permis de construire seront communiqués et resteront au pôle « Aménagement » de Clelles.

Marie-Hélène Celse demande si les recommandations architecturales seront retravaillées ?
- Oui, il n'y aura plus de recommandations strictes ; le but est l'ouverture et d'éviter de cloisonner les nouveaux modes de constructions.
Robert Riotton pense qu'il sera peut être nécessaire de modifier les règlements d'urbanisme des communes.

La demande d'une personne privée peut-elle être transmise par un élu à la paysagiste conseil ?
- Oui quand il s'agit d'un avis collectif ; par exemple pour un bâtiment agricole.

Remarque de Sophie Reichmuth : sur quoi va-t-on pouvoir se baser pour donner ou non un permis de construire ? Il n'existe pas de culture commune, nous arrivons d'horizons différents. Tout cela manque pour l'instant de concertation. Elle souhaite l'accompagnement du CAUE.

- Aujourd'hui, nous sommes dans une phase de construction et de discussion et un délai d'un an semble nécessaire pour faire fonctionner cette commission correctement. Eric Bernard ajoute que la commission ne rendra qu'un avis et que l'accompagnement du CAUE est prévu.

Nadine Serpolet rappelle que c'est expérimental et que, in fine, c'est le maire qui décide pour les permis de construire.

Samuel Martin insiste sur le fait qu'il s'agit d'une expérimentation pour harmoniser et mettre en place une culture commune puisque chaque ancienne communauté de communes avait des prérogatives différentes.

Jean-Paul Mauberret propose d'aller sur le terrain avec le CAUE afin d'élaborer au mieux possible les valeurs communes à mettre en place. Cette prestation devant être chiffrée.

Vote : convention avec CAUE pour les consultances architecturales et paysagères
☞ 1 abstention

4- Convention de partenariat entre le service Emploi Formation et l'Agence Pôle Emploi de Grenoble

Robert Riotton explique qu'il s'agit de la poursuite des actions d'accompagnement de l'EREF et notamment de l'accueil des publics de – 26 ans.

Vote : convention de partenariat entre le service Emploi Formation et l'Agence Pôle Emploi de Grenoble

☞ Adopté à l'unanimité

5- Avenant à la convention « Energies et territoires du bassin du Drac »

Il s'agit d'une convention de forme suite à la création de la Communauté de Communes du Trièves puisque chacune des 3 anciennes communautés de communes avait signé en septembre 2011 une convention. Le présent avenant permet de formaliser ce changement.

Vote : avenant à la convention « Energies et territoires du bassin du Drac »

☞ Adopté à l'unanimité

6- Demande de subvention pour le projet « la ronde des Ponts »

Il est possible d'obtenir une subvention de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Exemple de Territoire Ecotouristique (CETE) et du Conseil Général de l'Isère pour la réalisation des supports d'interprétation, d'information et de promotion du sentier thématique « la ronde des Ponts ». Il convient donc d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Général de l'Isère.

Samuel Martin souligne le fait qu'il s'agit d'une opération symbolique puisque cela concerne la labellisation d'un nouveau sentier qui traverse les 3 territoires.

Vote : Demande de subvention pour le projet « la ronde des ponts »

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Création de la CIID

Depuis la loi de finances rectificative pour 2010, la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) est obligatoire pour les communautés de communes en CFE Unique.

Cette commission devra être composée de la manière suivante :

- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- et 10 commissaires.

Il convient dans un premier temps de créer officiellement cette commission, puis le conseil de communauté, lors du conseil du 24 septembre 2012, et sur proposition des communes membres, devra dresser une liste composée:

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté),
- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté),

Puis, les services fiscaux désigneront les personnes retenues pour siéger à la commission.

Rappel : chaque commune doit penser à retourner les tableaux complétés à la Communauté de Communes du Trièves avant le 7 septembre prochain.

Vote : Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs

Il convient de modifier le tableau des effectifs compte tenu des raisons suivantes :

- 1/ : la réorganisation du service « Ecole » et l'harmonisation des temps de travail des agents.
- 2/ : l'inscription des agents au tableau annuel d'ancienneté. Ces engagements ont été pris par les anciennes communautés de communes.
- 3/ : la réussite des agents à un concours ou un examen professionnel. Ces engagements ont été pris par les anciennes communautés de communes.

Ces avancements de grade auront une incidence financière en 2013 d'un montant de 13000€ sur une année pleine.

Nadine Serpolet propose d'avoir une discussion afin de pallier au manque de personnel et de réfléchir sur un schéma de mutualisation. Les personnes ayant un tout petit temps de travail seraient certainement intéressées.

Il serait souhaitable d'élargir la discussion aux mairies et de savoir quelles secrétaires seraient prêtes à effectuer quelques heures dans une autre commune ?

Vote : ressources humaines : modification du tableau des effectifs – suppression et création de postes

☞ **Adopté à l'unanimité**

9- Ressources Humaines : création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement à l'emploi »

Il est proposé la création, à compter du 19 septembre 2012, d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet dans le cadre du dispositif « Contrat d'accompagnement à l'emploi » pour assurer les missions suivantes :

- Entretien du patrimoine immobilier de la communauté de communes. Actuellement, la CCT gère 27 bâtiments dont une majorité accueille du public et nécessite un entretien

régulier notamment pour des questions de sécurité (Ecoles, Age d'Or,...). L'équipe technique actuelle ne peut répondre à l'ensemble des besoins.

- Entretien des sentiers : 800 kms de sentiers sont aménagés sur le périmètre de la CCT et requièrent un suivi régulier. La mission consistera à assurer des travaux d'entretien (balisage,..) ainsi que le recensement et le suivi des travaux à faire réaliser par des prestataires.

L'idée est de prolonger le contrat d'un agent actuellement en poste et dont le contrat de travail arrive à échéance. Le médecin du Sport doit confirmer l'aptitude de cet agent au poste ; la commission médicale émet, quant à elle, un avis favorable.

Fabrice Bon propose de faire 2 contrats aidés afin d'obtenir plus de compensation financière.

- cela reste difficile car cela nécessiterait 2 agents. D'autant plus que la demande a été faite sur un poste et que, visiblement, la personne pressentie est sérieuse et compétente. Il y a peu d'incidence financière. A vérifier lors du prochain renouvellement du contrat.

Vote : ressources humaines : création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement à l'emploi »

☞ Adopté à l'unanimité

10- Ressources Humaines : adhésion au contrat groupe de l'assurance statutaire Dexia Sofcap

Il s'agit du remplacement des contrats existants dans les anciennes communautés de communes et le SIVU de Monestier de Clermont. Il est nécessaire de signer ce contrat au nom de la Communauté de Communes du Trièves.

Vote : Ressources Humaines : adhésion au contrat groupe de l'assurance statutaire Dexia Sofcap

☞ Adopté à l'unanimité

11- Budget principal : DM n°2

D'une part, le montant du FPIC est désormais fixé ; d'autre part, une subvention à l'association Espace Numérique votée en juin dernier et la participation au programme LEADER dans le cadre du GAL n'ont pas été prévues au budget, il convient donc de passer une DM afin de prendre en compte ces dépenses.

Vote : Budget principal : DM n°2

☞ Adopté à l'unanimité

12- Indemnités versées au comptable public

Suite à la création de la Communauté de Communes du Trièves, il convient de délibérer pour attribuer une indemnité de conseil de 100 % et une indemnité de confection des documents budgétaires au comptable public.

Vote : indemnités versées au comptable public

☞ Adopté à l'unanimité

13- Modification de la liste des subventions aux associations 2012

Il s'agit de prendre en compte les nouvelles demandes des associations et d'ajuster le montant de la subvention du SIAD.

Guillaume Gontard demande quand aura lieu le point budget initialement prévu en septembre ?

Samuel Martin répond que cela sera fait prochainement.

Vote : modification de la liste des subventions aux associations 2012

☞ Adopté à l'unanimité

14- Convention de mise à disposition de l'emprise foncière du gymnase de Monestier de Clermont

Il s'agit de régulariser la mise à disposition gratuite du terrain avec à terme le transfert de propriété à titre gratuit au Conseil Général de l'Isère.

Vote : convention de mise à disposition de l'emprise foncière du gymnase de Monestier de Clermont

☞ **Adopté à l'unanimité**

15- Service vie scolaire et périscolaire : approbation du marché à procédure adaptée (transports scolaires)

Marie-Claire Brizion explique qu'il s'agit d'une délibération relative aux transports scolaires dans le cadre de sorties, le ramassage scolaire n'est pas concerné. On constate une augmentation de 10% par rapport à l'année dernière.

Ont été choisies :

- pour le lot n°1- Transports sur le canton de Clel les : l'entreprise Autocars et voyages Ville
- pour le lot n°2- Transports sur le canton de Monestier de Clermont : l'entreprise les Cars du Trièves
- pour le lot n°3- Transports sur le canton de Mens : l'entreprise Garage central du Trièves, **sur une durée maximum de 3 ans**

Les élus s'inquiètent du désengagement du Conseil Général de l'Isère par rapport au ramassage scolaire.

Pierre Gimel répond qu'il existe un vrai problème sur les transports scolaires du primaire. Un retour à la tarification a été décidé ; il y a un encombrement des services face à la complexité du problème et de nombreux cas particuliers à gérer.

Guillaume Gontard revient sur l'arrêt de la gratuité des transports qui pèse sur le budget des familles notamment avec en plus l'augmentation des tarifs de la cantine. Il convient de rester vigilant.

Vote : Service Vie scolaire et périscolaire : approbation du marché à procédure adaptée

☞ **Adopté à l'unanimité**

16- Convention pour la participation de la commune de Miribel Lanchâtre à l'EMALA

La Communauté de Communes du Trièves, créée au 1^{er} janvier 2012, met en place une politique d'amélioration du réseau des écoles isolées en milieu rural et de montagne.

Le périmètre d'intervention de l'EMALA inclut la commune de Miribel-Lanchâtre qui a rejoint la communauté d'agglomération grenobloise le 1^{er} janvier 2012. Celle-ci souhaite que ses écoles bénéficient toujours des actions de l'EMALA.

Ainsi, afin d'assurer une continuité dans les actions engagées de l'EMALA auprès des écoles de la commune de Miribel-Lanchâtre, il est proposé la passation d'une convention entre les deux collectivités pour l'année scolaire 2012/2013.

La participation de la commune est fixée sur la base de 23€ par élève pour l'année scolaire.

Vote : convention pour la participation de la commune de Miribel Lanchâtre à l'EMALA

☞ **Adopté à l'unanimité**

17- Convention pour la participation de la commune de Miribel Lanchâtre au fonctionnement de la halte-garderie itinérante « la p'tite récré »

L'association SOS Récré assure la gestion et le fonctionnement d'une halte-garderie/crèche, le « P'tijou » basée au sein du centre socioculturel intercommunal à Monestier de Clermont ainsi que la gestion et le fonctionnement de la halte-garderie itinérante, la « P'tite Récré » créée le 31 mai 2005.

La commune de Miribel-Lanchâtre, qui a rejoint la communauté d'agglomération grenobloise le 1er janvier 2012, souhaite toujours pouvoir continuer à bénéficier de ce service tout en participant financièrement à l'aide apportée par la communauté de communes.

Ainsi, afin d'assurer une continuité dans le service proposé aux habitants de la commune de Miribel Lanchâtre et sous réserve de l'accord de la commune sur les conditions financières du maintien de ce service, il est proposé une convention entre les deux collectivités pour la période du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013. La participation de la commune est fixée sur la base de 34,5 % (Nbre d'heures P'tite Récré Miribel/Nbre heures totales) du coût de la structure pour la CCT en 2011 (40 155 €) soit **13 837 €**. *Cette participation pourra être revue en fonction des heures effectives réalisées sur la période, l'origine géographique des enfants et des comptes financiers de l'exercice.*

Vote : convention pour la participation de la commune de Miribel Lanchâtre au fonctionnement de la halte-garderie itinérante « la p'tite récré »

☞ **Adopté à l'unanimité**

18- Programme Action Collective Famille : demande de subvention auprès du Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Appui aux Parents (REAAP)

Il s'agit d'un renouvellement de demande de subvention dans le cadre de la poursuite des projets expérimentés en 2011/2012 et de la mission Action Collective Famille, il conviendrait de répondre à l'appel à projet du REAAP (Réseau d'écoute d'aide et d'appui aux Parents) pour tout projet relatif à la parentalité.

Bien que soutenues par le Conseil général au titre de la convention de développement local et construites en partenariat avec le Collège, les actions de groupe de parole de parents d'adolescents et de prévention à destination des familles requièrent un financement complémentaire.

Vote : Programme Action Collective Famille : demande de subvention auprès du Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Appui aux Parents (REAAP)

☞ **Adopté à l'unanimité**

19- Service Enfance Jeunesse : convention locale de développement : demande de subvention auprès de Jeunesse et Sports

Il s'agit à la fois d'un renouvellement de demande de subvention mais aussi d'une tentative de capter des subventions à l'échelle du Trièves dans le cadre de la politique éducative intercommunale à destination de la Jeunesse (11/17 ans) en relation avec le tissu associatif local.

Vote : service Enfance Jeunesse ; convention locale de développement : demande de subvention auprès de Jeunesse et Sports

☞ **Adopté à l'unanimité**

20- Service Eau : programme de lutte contre les fuites d'eau du réseau et sollicitation des aides de l'agence de l'eau

l'Agence de l'Eau a ouvert une ligne budgétaire afin d'apporter une aide, sous forme de subventions, aux collectivités désirant lancer des études ou mettre en œuvre des travaux permettant de lutter contre les fuites des réseaux d'eau potable et économiser l'eau dans les bâtiments publics.

Le montant total du programme de travaux prévu par la Communauté de Communes du Trièves s'élève à 244 000 € HT. Le taux maximum de subventions est de 50%.

Vote : service Eau : programme de lutte contre les fuites d'eau du réseau et sollicitation des aides de l'agence de l'eau

☞ **Adopté à l'unanimité**

21- Questions diverses

☐ Informations diverses :

- Marie-Jo Villard rappelle que le CA du CIAS aura lieu le 4 septembre ; il est toujours compliqué d'avoir le quorum, elle demande à chacun de faire un effort.

- Nadine Serpolet s'interroge : compte tenu du nombre d'employés à la Communauté de Communes du Trièves, ne faudrait-il pas mettre en place un Comité Technique Paritaire et organiser des élections des membres du personnel ?

Bernard Combe répond que c'est en projet de création. Il rencontre à nouveau le Centre de Gestion courant septembre. Mais, il attend la reprise de travail de la Directrice des Ressources Humaines pour travailler sur le Comité Technique Paritaire.

Les salariés sont au courant du calendrier qui va être mis en œuvre dans les 12 prochains mois.

- Nadine Serpolet propose que le conseil prenne une motion pour sauver les services publics menacés tels que : perception, ONF, agence postale.

Frédérique Puissat répond que sur Monestier, les élus sont intervenus pour la poste, et dans le cadre de la prévision de fermeture de la perception. Une motion globale est peut être compliquée à mettre en place mais il convient que les maires soient vigilants.

Robert Riotton indique que ce sujet est abordé aux réunions de l'Association des Maires Ruraux et il portera haut et fort cette demande lors de la prochaine réunion.

- Il est proposé de réunir à l'automne l'ensemble du personnel et les délégués communautaires afin de faire connaissance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.